

La lettre d'information de l'ASEM-StM 15 janvier 2024







Information aux adhérents, amis et sympathisants

MEILLEURS VŒUX A TOUS POUR 2024!

Ça tombe bien : nous avons plutôt de bonnes nouvelles !

Nous ferons d'abord un bref retour sur le mois de décembre et les réussites de la **conférence organisée par la Fédération Vent de Sottise** à Monchanin, ainsi que l'**Assemblée générale de l'ASEM-StM**.

La vraie bonne nouvelle nous est parvenue tout début janvier, avec la suspension de l'examen du dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) pour le projet de parc éolien Marigny - Saint-Micaud. Tous les détails dans l'article ci-dessous.

Ensemble, restons mobilisés!

L'actualité de décembre 2023

Conférence départementale à Montchanin

La conférence organisée par la **Fédération Vent de Sottise** (à laquelle l'ASEM-StM est affiliée), sur le thème : "**Ecologie**, **développement économique**, **respect de l'environnement et indépendance énergétique sont-ils conciliables ?**", a rassemblé un public nombreux et attentif aux exposés de **Julien Aubert**, **Pierre Laurent et Antoine Waechter**. Parmi les 150 personnes présentes, plusieurs élus élus locaux et départementaux se sont manifestés.

Assemblée générale de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement Marigny - Saint Micaud et communes environnantes

L'ASEM-StM a donc tenu son assemblée générale le 12 décembre à Marigny, en présence de 55 adhérents et sympathisants, ainsi que Madame la Maire de Marigny et Monsieur le Maire de Saint-Eusèbe.

Après les rapports moral et financier par le Président et le Trésorier, votés à l'unanimité, présentation d'un diaporama sur la problématique énergétique et plus particulièrement les limites et les enjeux de l'éolien pour y répondre.

A cette occasion le Conseil d'administration a été élargi, et un nouveau Bureau a été élu :

Patrick Girardon : Président (réélu)Daniel Vachey : Trésorier (réélu)

o François Desbrosses: Trésorier-adjoint

o Gérard Pradelle: Secrétaire

Bernard Dutrembre : Administrateur
 André Forêt : Administrateur (nouveau)
 Joël Jouve : Administrateur (nouveau)

• Florence Lagrange : Administratrice (nouvelle)

André Poullet : AdministrateurDany Poullet : Administratrice

Outre la très bonne participation à l'assemblée générale, c'est donc une équipe renforcée et motivée qui s'engage et compte sur le soutien et la volonté de tous les adhérents.

Renouvellement des adhésions

Votre soutien est précieux : n'attendez pas pour renouveler votre adhésion ! Si vous n'êtes pas (encore) adhérent, vous êtes bienvenu.e ! Notez que l'Assemblée générale a voté l'augmentation de la **cotisation annuelle à 8 € minimum.**

- Pour renouveler votre adhésion, vous pouvez régler directement votre cotisation au Trésorier en espèces, par chèque ou virement.
- Pour une primo-adhésion, vous pouvez compléter le **formulaire d'adhésion**, ou bien contacter le Trésorier pour formuler votre demande.
 - o Adresse postale: ASEM-StM 1, La Bomme 71460 Saint-Micaud
 - <u>Courriel</u>: asem-stm@outlook.com
 - o Site Internet Bien vivre en Charolais: formulaire de contact
 - o <u>IBAN</u>: FR76 1780 6003 0304 1754 5371 201

Suspension de l'examen du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé auprès de la préfecture de Saône-et-Loire

Déposé le 15 septembre 2023 par la société SAB EnR Parc Eolien 6 SAS, le dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) devait être examiné dans un délai de 4 mois par l'administration.

Nous avons pris connaissance tout début janvier de l'arrêté préfectoral qui indique :

• que le délai de la phase d'examen de la DAE a été suspendu le 27 décembre ;

- que le dossier nécessite une profonde refonte ;
- que la phase d'examen du dossier est prolongée de 4 mois à compter de la réception du complément d'information demandé.

Télécharger l'arrêté préfectoral

Précisions sur la demande de complément d'information

Nous avons obtenu de la Préfecture les différents avis des services de l'Etat qui ont conduit à cette décision ; <u>il apparaît que sur de nombreux points essentiels, les études de SAB EnR pour la construction du parc éolien "La Pierre aux Fées" sont très insuffisantes, voire lacunaires!</u>

Maîtrise foncière du projet

 Alors que le propriétaire d'une parcelle a annoncé se désengager de sa promesse de bail, SAB EnR n'en a pas tenu compte dans la présentation de son projet.

Impacts forts sur une zone humide

• SAB EnR a choisi d'implanter l'éolienne n°3 sur une zone humide, sans justification de ce choix à risques, et sans avoir réalisé les sondages pédologiques nécessaires.

Impacts sous-évalués et non respect des recommandations concernant l'avifaune

- Plusieurs espèces considérées comme "en danger" ou "en danger critique" (Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Cigogne noire, Milan royal) sont identifiées dans la zone concernée par les éoliennes ou à proximité : "...le département biodiversité [de la DREAL] considère que les inventaires ne sont pas proportionnés aux enjeux et sont insuffisants. Ces inventaires tendent ainsi à sous-estimer les enjeux dans la suite de l'étude d'impact."
- En phase d'exploitation des éoliennes, SAB EnR conclut à des "*impacts bruts modérés*" sur ces espèces ; tel n'est pas l'avis du département biodiversité qui "*considère que les impacts bruts sont sous-évalués...*"

Impacts sous-évalués et étude lacunaire concernant les chauves-souris

- L'implantation des 4 éoliennes se situe à des distances comprises entre 50 et 100 mètres des lisières de forêt ; c'est bien inférieur à la distance de 200 mètres recommandée par les organismes spécialisés et les accords européens EUROBATS pour la conservation des populations de chiroptères!
- Absence d'écoute des animaux en altitude, malgré de forts enjeux ; "le département biodiversité [conclut] à des inventaires non proportionnés aux enjeux et donc à leur insuffisance ".

Réserves sur les impacts concernant les paysages et les monuments historiques

 L'analyse du dossier met en évidence la faiblesse de l'étude présentée par SAB EnR/: mesures d'aménagements aux abords des ouvrages peu argumentés, contradictions à propos de la visibilité depuis le site Bibracte-Mont Beuvray (NB : la

- zone d'implantation des éoliennes est incluse dans l'Aire d'Influence Paysagère de Bibracte-Mont Beuvray).
- L'intégration du parc éolien vis à vis du Château de Marigny est questionnée :
 "...seule une implantation en point bas, située entre Riaulin et Verdot, pourrait garantir une bonne intégration vis à vis du Château de Marigny et des paysages protégés."
- par contre on ne trouve aucune mention de la visibilité depuis Mont-Saint-Vincent, en particulier l'Esplanade des Arquebuses et de l'église (monument classé), à seulement 5 kilomètres.

Réserves sur les mesures envisagées pour réduire l'impact sur la santé des riverains

 L'analyse porte principalement sur les nuisances sonores, puisque l'étude acoustique indique que les seuils d'émergence réglementaires pourraient être dépassés, même après optimisation ; il est donc demandé à SAB EnR une mise à jour de l'étude acoustique et de s'engager à mettre en place un plan de bridage avant la mise en service industrielle des éoliennes.

En résumé...

Ce sont là les points les plus remarquables de l'évaluation de l'étude d'impact réalisée par les services de la DREAL. Il apparaît clairement que SAB EnR Parc Eolien 6 SAS a produit une étude d'impact totalement inadaptée aux enjeux environnementaux et à la sauvegarde d'une biodiversité exceptionnelle et en danger!

Volonté délibérée ou incompétence ?

Nous n'avons pas la réponse, mais l'analyse détaillée des services spécialisés de l'administration nous conforte dans l'idée que pour les promoteurs éoliens, l'appât du gain prévaut sur toute autre préoccupation!

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté donne un **délai de 12 mois à SAB EnR Parc Eolien 6 SAS pour présenter un dossier consolidé**, répondant à l'ensemble des remarques formulées. Ce retour à la case départ constitue évidemment un gros revers pour le promoteur ; **cependant, la suspension administrative ne signifie pas l'abandon définitif du projet !**

L'ASEM-StM reste mobilisée avec vous pour que les éoliennes ne soient pas érigées, et que cette zone exceptionnelle soit définitivement exclue de toute velléité de construction industrielle.

Vous souhaitez apporter vos compétences et un peu de temps à notre action ? Nous pouvons vous communiquer tous documents utiles et vous mettre en relation pour un travail en commun.

Contactez-nous par mail à : asem-stm@outlook.com

Pour suivre nos actions et nous soutenir

Site Internet Bien vivre en charolais

Sur le site Internet <u>Bien vivre en charolais</u>, vous trouverez des informations de fond sur la problématique énergétique et l'éolien en particulier, une présentation rapide de nos petites communes, et l'actualité de nos actions. Vous pouvez même <u>effectuer en ligne votre demande d'adhésion</u>!

La page Facebook de l'ASEM-StM

Plusieurs fois par semaine, découvrez un nouveau post de l'ASEM-StM: actions de l'association, informations générales (politique énergétique, associations partenaires...), actualités sur les communes (sorties, évènements, nature et environnement, balades, ...).

Manifestez votre soutien en devenant "Follower" de la page Facebook ASEM-StM => cliquez sur le bouton <...> en tête de page, puis sur <Suivre>.

Vous êtes allergique à Facebook et ne voulez pas ouvrir un compte ? Vous pouvez cependant consulter notre page depuis un ordinateur, en fermant la fenêtre d'invitation à vous connecter.

Invitez vos amis à recevoir cette infolettre!

Si vos amis aiment notre région et si vous pensez qu'ils seraient intéressés par notre action, transmettez leur cette infolettre et proposez leur de la recevoir à chaque parution (autant que possible mensuelle...) en s'inscrivant sur le site <u>Bienvivreencharolais.fr</u>.

Merci!







ASEM-StM, 1 La Bomme, Saint-Micaud, - 71460, asem-stm@outlook.com

<u>Se désabonner Gérer les préférences</u>

Envoyez un e-mail gratuit aujourd'hui